

Source : *l'avenir*, du 3 mars 2012

GENAPPE - Le Conseil d'État a annulé la zone de protection de plus de 200 hectares qui entoure la ferme du Caillou à Genappe sur la morne plaine qui consacra la défaite de Napoléon en 1815. Cette zone de protection avait été mise en place par le ministre wallon de la Préservation du Patrimoine en 2006.

Suite à l'annulation prononcée par le Conseil d'État, la ferme du Caillou, qui abrite le musée provincial Le Dernier QG de Napoléon, se retrouve sans protection. Ce qui n'a toutefois pas le don d'inquiéter le député provincial en charge du dernier QG, Emmanuel Hendrickx : « *Ne dramatisons pas. La décision du ministre a été annulée après six ans pour, excusez-moi l'expression, un pet de chat. Aujourd'hui, il n'y a pas péril en la demeure puisque la zone reste une zone agricole où il n'est pas possible de faire n'importe quoi. Juste d'y construire une ferme, éventuellement. Et un prochain collège provincial va à nouveau introduire une demande à la Région wallonne pour mettre en place une zone de protection. Je suis certain que tout ira très bien puisqu'on tiendra compte des remarques du Conseil d'État.* » | A. H.

Mise à jour : samedi 03 mars 2012 07h00

GENAPPE

La ferme du Caillou n'est plus protégée

facebook

twitter



l'avenir

GENAPPE - Le Conseil d'État a annulé la zone de protection de plus de 200 hectares qui entoure la ferme du Caillou à Genappe sur la morne plaine qui consacra la défaite de Napoléon en 1815. Cette zone de protection avait été mise en place par le ministre wallon de la Préservation du Patrimoine en 2006.

Suite à l'annulation prononcée par le Conseil d'État, la ferme du Caillou, qui abrite le musée provincial Le Dernier QG de Napoléon, se retrouve sans protection. Ce qui n'a toutefois pas le don d'inquiéter le député provincial en charge du dernier QG, Emmanuel Hendrickx : « *Ne dramatisons pas. La décision du ministre a été annulée après six ans pour, excusez-moi l'expression, un pet de chat. Aujourd'hui, il n'y a pas péril en la demeure puisque la zone reste une zone agricole où il n'est pas possible de faire n'importe quoi. Juste d'y construire une ferme, éventuellement. Et un prochain collège provincial va à nouveau introduire une demande à la Région wallonne pour mettre en place une zone de protection. Je suis certain que tout ira très bien puisqu'on tiendra compte des remarques du Conseil d'État.* » | A. H.

L'esplanade
Louvain-la-Neuve

La page facebook L'esplanade,
c'est plus qu'un shopping !
C'est l'info en avant-première, des jeu-concours,
des news, des photos et des surprises !